

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 2 juin 1989.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 8 du 22 février 1991.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *Luc PUJOL* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : *Luc Pujol*.

⑦3 Titulaire(s) :

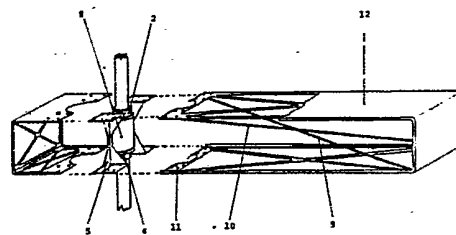
⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 Enseigne indéformable et sa fixation à rappel élastique.

⑤7 L'invention concerne un caisson de signalisation à armature triangulée muni d'une fixation à orientation réglable sur le mât porteur.

L'invention est caractérisée par le fait que la fixation a un rappel élastique et que l'armature triangulée est complétée par deux tirants 9 et 10 qui confère au caisson une rigidité telle que le seuil de déformation du caisson est supérieur au couple de rappel élastique de la fixation.

L'invention permet d'éviter la détérioration du caisson lors d'un choc tel qu'un accident de la circulation.



L'invention concerne un caisson de signalisation destiné à l'information du public, particulièrement en milieu urbain; et de sa fixation sur mât porteur.

L'invention est caractérisée par une fixation à orientation réglable et à rappel élastique sur l'orientation 5 pré-réglée d'une part, et par un caisson à armature triangulée dont le seuil de déformation est supérieur au couple de rappel élastique de la fixation, d'autre part.

L'intérêt de la présente invention est de préserver 10 le caisson lors, par exemple, d'un accident de la circulation.

Le caisson de signalisation, selon l'invention, est représenté sur la figure 2 à titre d'exemple non limitatif quant à la taille et la forme. D'autre part le mât peut ou non traverser le caisson.

Le mode d'armature et de fixation sur le mât porteur 15 peut, bien entendu, être appliqué à des réalisations totalement différentes que celle décrite qui ne constitue qu'un exemple possible d'application.

Le caisson est constitué de deux demi-coquilles 20 qui peuvent être de même dimension ou de volume différent mais peut-être également constitué d'une seule coquille.

Chaque demi-coquille est constituée d'une armature triangulée (11) et d'une enveloppe d'habillage (12), réunies par fixation amovible ou par soudage, ou constituées d'une seule pièce 25 par moulage ou par formage. En cas de constitution séparée de l'armature et de l'habillage, l'enveloppe ainsi que l'armature peuvent être en plusieurs parties.

Pour éviter un flambage de l'armature suivant une direction perpendiculaire au plan de triangulation, on peut 30 réaliser des antiflambages en profilé qui seront vissés ou soudés sur l'armature ou seront réalisés par moulage ou par formage lors de la réalisation de l'armature .

Une particularité de l'invention réside dans la triangulation de l'armature des demi-coquilles à laquelle 35 vient s'ajouter 2 tirants (9) et (10) partant des coins inférieurs de l'armature les plus loins du mât pour rejoindre les coins supérieurs opposés de l'armature les plus près du mât.

La deuxième particularité qui, jointe à la première caractérise l'invention, réside dans le rappel élastique de la 40 fixation.

La fixation de l'ensemble enveloppe-armature-tirants est constituée de - 2 bagues (2) rendues solidaires du mât par serrage des vis (1) et comportant une gorge sur leur face intérieure dans laquelle vient s'emboîter le stator qui lui même sera rendu solidaire des bagues (2) par le serrage des vis (3), ensemble qui constitue le réglage de l'orientation du caisson suivant un plan perpendiculaire au mât porteur, - d'un stator constitué de 3 parties rendues solidaires par vissage, soudage, ou par moulage en une seule pièce. Ces 3 parties sont un cylindre (6) disposant d'une rainure ou fente dans laquelle viendra se bloquer l'extrémité centrale d'un ou plusieurs ressorts en spirale, et 2 anneaux (4) ayant sur leur face extérieure une gorge s'adaptant à la gorge des bagues (2) percés de trous filetés permettant le bocage du stator par rapport aux bagues (2) grâce au serrage des vis (3), et sur leur face intérieure, une gorge s'adaptant à celle du Rotor (8) - d'un rotor constitué essentiellement d'un cylindre (8) ayant une rainure ou fente dans laquelle viendra se bloquer l'extrémité périphérique d'un ou plusieurs ressorts en spirale, le cylindre (8) ayant des gorges sur ces faces extérieures s'adaptant aux gorges intérieures des anneaux (4) du stator - d'un ou plusieurs ressorts à spirale (7) introduits autour du cylindre (6) du stator arrêtés par leurs extrémités centrale dans la rainure ou fente de celui-ci, et à l'intérieur du cylindre du rotor (8) arrêtés par leur extrémité périphérique dans la rainure ou fente de celui-ci, solidarissant ainsi de manière élastique le rotor et le stator. La fixation est complétée par deux pattes de fixation (5) du caisson rendues solidaires du rotor par vissage, soudages ou faites d'une seule pièce avec le rotor par moulage.

La conception de la fixation peut être appliquée à la signalisation routière en caisson ou en panneau, verticalement comme l'exemple illustré dans la présente description ou horizontalement, notamment dans le cas d'une signalisation de hauteur limitée, ainsi qu'il peut-être joint à la fixation ou à la signalisation ou aux deux, un contacteur électrique permettant de déclencher un avertisseur sonore ou optique sans pour autant sortir du cadre de l'invention, les exemples cités n'étant pas limitatifs.

L'objet de la présente invention peut-être adoptée pour des mâts de conceptions différentes, de sections circulaires ou polygonales, sans rien changer au principe général, le principe étant une fixation orientable à rappel élastique sur
5 laquelle vient se fixer une signalisation dont le seuil de déformation est supérieur au couple de rappel élastique de la fixation.

REVENDEICATIONS

- 1) Fixation à orientation réglable et à rappel élastique sur l'orientation préréglée et caisson de signalisation constitué de demi-coquilles avec armature triangulée renforcée par deux tirants partant des coins inférieurs de la
5 demi-coquille les plus loins du mât porteur et rejoignant les coins supérieurs opposés de la demi-coquille. La plus près du mât porteur, le seuil de déformation de la demi-coquille étant supérieur au couple de rappel élastique de la fixation, le mât porteur traversant le caisson.
- 10 2) Fixation et caisson suivant la revendication 1 caractérisés en ce que le mât ne traverse pas le caisson.
- 3) Fixation et caisson suivant la revendication 1 ou 2, caractérisés en ce que la constitution de l'enveloppe de la demi-coquille et de son armature sont en une seule pièce
15 réalisée par moulage ou par formage.
- 4) Fixation et caisson suivant l'une des quelconques revendications 1 à 3, caractérisés en ce que le caisson est réduit à un simple panneau. L'armature triangulée sera alors perpendiculaire au panneau et suivant un plan perpendiculaire à
20 l'axe du mât.
- 5) Fixation et caisson suivant l'une des quelconques revendications 1 à 3, caractérisés en ce que le caisson est constitué de plusieurs coquilles.
- 25 6) Fixation et caisson suivant l'une des quelconques revendications 1 à 5, caractérisés en ce qu'un antinflambage de l'armature est réalisé par un profilé fixé par vissage ou par soudage sur l'armature des coquilles.
- 30 7) Fixation et caisson suivant la revendication 6 caractérisée en ce que l'antinflambage est réalisé directement avec l'armature par moulage ou par formage.

Fig. 2

